



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 74368

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale concernant le trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent. Selon ces experts, le dépistage, la prévention et la prise en charge médicale du trouble des conduites restent insuffisants en France en regard de ses conséquences et de son coût pour la société (instabilité professionnelle, délinquance, criminalité...). Pour pallier ce retard, ils préconisent d'informer le public et les professionnels de la petite enfance et les enseignants, sur les différents symptômes du trouble des conduites. Ils recommandent également de procéder à un dépistage médical systématique de chaque enfant dès trente-six mois sachant qu'à cet âge on peut faire un premier repérage d'une hyperactivité et des premiers symptômes du trouble des conduites. Il lui demande de bien vouloir l'informer de la suite qu'il envisage de réserver à cette expertise collective de l'INSERM.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74368

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8891